

Communiqué de presse
À Gujan-Mestras, le vendredi 2 octobre 2015

Parc naturel marin du bassin d'Arcachon

Troisième conseil de gestion : une équipe constituée ; vers l'élaboration du plan de gestion

Ce vendredi 2 octobre 2015, s'est tenu à Gujan-Mestras le troisième conseil de gestion du Parc naturel marin (PNM) du bassin d'Arcachon. À cette occasion, les membres du conseil de gestion ont rencontré l'équipe du Parc avec laquelle ils travailleront dans les prochains mois pour élaborer le plan de gestion du PNM. Une première étape concrète a été réalisée : la définition des commissions et groupes de travail qui porteront les différentes réflexions de ce projet de territoire.



Crédit photo : J-E. Rattinacannou / Agence des aires marines protégées

Une équipe constituée

Au 1^{er} septembre, l'équipe du Parc s'est mise en place au Teich, dans des locaux mis à disposition par la mairie. Elle se compose de :

- **Melina ROTH**, directrice déléguée du Parc naturel marin
- **Benoît DUMEAU**, chargé de mission patrimoine naturel
- **Matthieu CABAUSSEL**, chargé de mission « usages »
- **Kévin LELEU**, chargé de mission « usages »
- **Delphine MARTINS de MOURGUES**, chargée de mission projet LIFE+ pêche à pied de loisir, coordinatrice locale site bassin d'Arcachon.
- **Pauline BLANCHARD**, volontaire du service civique projet LIFE+ pêche à pied de loisir, ambassadrice des espaces naturel.
- **Jean-Emmanuel RATTINACANNOU**, chargé de communication (temps partagé avec deux autres parcs).

L'équipe du Parc, employée par l'Agence des aires marines protégées, est au service du conseil de gestion pour lui apporter un appui technique et méthodologique tout au long de la vie du Parc, dès les premières étapes de la rédaction du plan de gestion.

Biographie de Melina ROTH, *Déléguée du Directeur de l'Agence des aires marines protégées auprès du Conseil de gestion du Parc naturel marin du bassin d'Arcachon.*

Melina Roth est venue à la gestion des espaces protégés par la forêt : Ingénieur forestier de l'Ecole Nationale du Génie Rural des Eaux et Forêts à Nancy, elle commence sa vie professionnelle en forêt privée. Elle travaille ensuite pour l'Office National des Forêts en Corse sur la mise en place et l'animation d'un programme d'acquisition de connaissance autour du pin laricio.

Elle s'oriente ensuite vers la préservation des espaces naturels, d'abord en tant que Chargée de mission « Gestion des espaces protégés » à la DIREN Aquitaine, puis comme Chargée de mission internationale pour la mise en œuvre de la convention de Cartagena de Indes sur la protection des milieux marins de la Caraïbe au CAR-SPAW en Guadeloupe (Centre d'activités régional porté par le PNUE). De retour en Aquitaine, elle prend en charge les thématiques Eaux et Forêts au Parc National des Pyrénées.

Chef du Service développement durable du Parc amazonien de Guyane de 2011 à 2015, elle assure, dans un contexte de biodiversité exceptionnelle, la concertation, la co-construction et le pilotage des opérations dans les communes isolées du sud Guyane sur les questions de développement local, de tourisme, d'agriculture, de forêt, les actions en faveur de l'artisanat local, l'accompagnement des services et équipements publics (l'eau, l'énergie, les déchets...) et l'animation du Groupement d'action Local LEADER Sud Guyane

Ce parcours ancré dans la concertation autour des espaces protégés, s'est construit sur le terrain, au contact des acteurs locaux et institutionnels de chaque territoire et à travers la mise en œuvre concrète des projets.

Aujourd'hui Melina Roth souhaite apporter cette expérience de dialogue, de construction partenariale et de conduite de projets au service du Parc naturel marin, en soutien à la gouvernance locale pour l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie territoriale que représente le plan de gestion du PNM. Elle a pris ses fonctions de Directrice déléguée du Parc naturel marin du bassin d'Arcachon le 1^{er} septembre 2015.

Des commissions thématiques pour l'écriture d'un plan de gestion

Le programme des mois à venir pour le conseil de gestion et pour l'équipe consiste en l'écriture d'un plan de gestion, texte qui définira une ambition et une stratégie à 15 ans pour le Parc. Ce document doit être l'expression concrète d'une vision commune aux multiples usagers de cet espace marin. Pour travailler sur les différentes thématiques identifiées, des groupes de travail ont été constitués au sein de six commissions situées à la charnière des grands enjeux du territoire. A travers des objectifs d'amélioration précis, elles devront définir la situation écologique dans laquelle devra se trouver le milieu marin au sein du Parc dans 15 ans.

Commissions :

- **Gestion des richesses naturelles**
- **Gestion de l'espace maritime**
- **Développement durable des activités, identité maritime et culture locale**
- **Connaissances**
- **Sensibilisation au Bassin d'Arcachon**
- **Gouvernance**

Les quatre premières vont commencer leur travail immédiatement.

Les commissions et groupes de travail sont ouverts aux structures, experts et personnes ressources. Le conseil de gestion invite les personnes qui le souhaitent à prendre contact par mail avec Mme Roth, Directrice du Parc naturel marin : melina.roth@aires-marines.fr

Le Parc naturel marin du bassin d'Arcachon fait partie de l'Agence des aires marines protégées, établissement public dédié à la protection du milieu marin, sous la tutelle du ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie.

**Retrouvez plus d'informations, notamment
la liste nominative des Vice-présidents et membres du bureau, sur le site web :
www.aires-marines.fr/arcachon**

Vous pouvez télécharger les photos du communiqué de presse sur notre médiathèque en ligne.
Si le lien ne fonctionne pas, rendez-vous à l'adresse suivante : [REDACTED]
et utilisez le code suivant : [REDACTED]

La mention des crédits photos est obligatoire.

Ces photos sont utilisables uniquement pour l'illustration de l'article sur le conseil de gestion du Parc naturel marin l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis à paraître dans votre média. Toute nouvelle réutilisation doit faire l'objet d'une autorisation écrite de l'Agence des aires marines protégées.

Contact presse

Agence des aires marines protégées :

Jean-Emmanuel RATTINACANNOU – jean-emmanuel.rattinacannou@aires-marines.fr / 06 08 91 16 34